

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « UPM-Kymmene Oyj » et « Sappi Papier Holding GmbH ».

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **Les parties fondatrices :**
 - La société « UPM-Kymmene Oyj », société mère du groupe (UPM) ;
 - La société « Sappi Papier Holding GmbH », filiale indirecte de la société « Sappi Limited », la société mère du groupe (Sappi).
- **L'entreprise commune :** La société « Communication Paper JV ».

Nature de l'opération

- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés

- Production et fourniture de papiers de communication, notamment le papier magazine et le papier fin.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit jusqu'au 27 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune dénommée « Communication Paper JV » par les sociétés « UPM-Kymmene Oyj » et « Sappi Papier Holding GmbH ». A cet effet, le groupe (UPM) apportera à l'entreprise commune ses activités liées au papier de communication en Europe et aux États-Unis, tandis que le groupe (Sappi) lui apportera ses activités européennes également liées au papier de communication.

« UPM-Kymmene Oyj » est une société anonyme publique constituée en vertu de la législation finlandaise, inscrite au registre du commerce finlandais sous le numéro 1041090-0. Son siège social a pour adresse postale P.O. Box 380, 00101 Helsinki, Finlande, l'adresse de correspondance de la société est sise à Alvar Aallon katu 1, FI-00100 Helsinki, Finlande. « UPM-Kymmene Oyj » est la société mère du groupe (UPM), spécialisé dans le développement, la production et la commercialisation de produits issus de ressources renouvelables, notamment des produits en papier, de la pâte à papier, de l'électricité, des supports d'étiquetage, du bois scié, des panneaux dérivés du bois, ainsi que des solutions biochimiques, de biomasse et de contreplaqué. Le groupe UPM opère sur le marché national à travers la commercialisation, par voie d'importation, de papier magazine et de papier fin.

« Sappi Papier Holding GmbH » est une société à responsabilité limitée constituée en vertu de la législation autrichienne, inscrite au registre du commerce autrichien sous le numéro FN 167931 h, et dont le siège social est situé à Brucker Straße 21, 8101 Gratkorn, Autriche. « Sappi Papier Holding GmbH » est une filiale indirecte de la société « Sappi Limited ». « Sappi Limited » est une société anonyme constituée en vertu des lois de la République d'Afrique du Sud, immatriculée auprès de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle sous le numéro 1936/008963/06, et dont le siège social est situé au n° 108 Oxford Road, Rosebank, Johannesburg 2198, République d'Afrique du Sud. « Sappi Limited » est la société mère ultime du groupe (Sappi). Le groupe (Sappi) est spécialisé dans la fabrication de matériaux issus de ressources renouvelables à base de fibres de bois et fournit notamment de la pâte à papier, des biomatériaux, et produits finis dont notamment des papiers de communication, des papiers spéciaux et des papiers d'emballage. Ce groupe opère sur le marché national à travers la commercialisation, par voie d'importation, de papier magazine et de papier fin.

L'entreprise commune sera une société à responsabilité limitée de droit finlandais et est en cours de constitution. Son capital social et ses droits de vote seront détenus par les sociétés fondatrices « UPM-Kymmene Oyj » et « Sappi Papier Holding GmbH ».

Fait à Rabat le 16 juillet 2026